

SI VOUS ETES TEMOIN...

Si vous étiez présent-es lorsqu'une personne a été blessé-e, sachez que votre témoignage est crucial !

Ne témoignez pas spontanément auprès des policiers qui mènent l'enquête, **votre témoignage ne sera pas forcément utilisé comme vous le souhaitez** et vous pourriez subir des pressions pour vous inciter au silence.

A NOTER

Les violences policières sont un sujet sensible : les policiers, leurs syndicats, le ministère de l'intérieur, le procureur et les juges protègent souvent les policiers auteurs de violences.

Si vous voulez aider à rétablir la vérité, essayez d'**entrer en contact directement avec les proches de la personne blessée** (famille et ami-e-s) pour leur communiquer votre témoignage et les éventuelles images que vous avez prises. **La famille se chargera de transmettre à son avocat**, qui l'ajoutera au dossier de justice de la manière la plus appropriée et sans risquer que cette preuve soit dissimulée ou modifiée par celles et ceux qui veulent mettre l'affaire sous silence.



NE RESTEZ PAS SEUL-E-S !

En France, plus de 40 personnes ont été gravement blessé-e-s par des Flashball et Lanceurs de Balle de Défense depuis la fin des années 1990. **Ce chiffre ne tient compte que de celles dont la presse a parlé** ou qui ont rendu leur affaire publique.

Le réseau qui s'est constitué depuis 2007 autour d'une quinzaine de blessé-e-s (Assemblée des blessé-e-s) a permis de mettre en lien des personnes blessées et leurs proches. **Ce lien est précieux**, parce qu'il permet aux personnes touchées de se parler, de se conseiller, de se soutenir mutuellement, de se reconforter et de faire parler des violences policières qui touchent des profils de personnes très différents...

Il ne faut pas rester isolé-e lorsqu'on est blessé-e.

N'hésitez pas à contacter l'Assemblée des blessé-e-s et les collectifs qui la constituent !

Nous contacter :

☎ 07 58 67 20 60

assembleedesblesses@riseup.net

desarmons-les@riseup.net

Sites internet :

adb.antirep.net

Facebook : « assemblée des blessés »

desarmons.net

27novembre2007.blogspot.com

collectif8juillet.wordpress.com

faceauxarmesdelapolice.wordpress.com

SOUTIEN

AUX PERSONNES BLESSÉ-E-S PAR LES ARMES DE LA POLICE



Brochure d'information et de conseil

Faites des copies à votre travail : à diffuser sans modération !

C'EST QUOI CES ARMES ?

LE FLASHBALL



Le Flashball SuperPro est une arme de poing de catégorie 4 fabriquée par l'entreprise française Verney Carron (située à Saint Etienne) et utilisée

par la police française depuis 1999.

Sa portée est de 20 mètres. Elle n'est pas censée être utilisée par les forces de maintien de l'ordre (CRS, Compagnies d'Intervention, Gendarmes Mobiles).

Elle tire des balles de caoutchouc sphériques de 44 mm de diamètre.



→ <https://desarmons.net/2016/10/19/oeil-pour-oeil-une-histoire-du-flashball/>

LE LANCEUR DE BALLE DE DEFENSE



Le Lanceur de Balles de Défense (LBD 40) est un fusil de catégorie 4 fabriqué par l'entreprise suisse Brüger & Thomet (située à Thun) et utilisée par la police française depuis 2007.

Sa portée est de 50 mètres. Elle équipe toutes les forces de l'ordre.

Elle tire des balles de plastique et de caoutchouc de 40 mm de diamètre (10 cm de long).



h : 10 cm

h : 9,20 cm

→ <https://desarmons.net/2016/04/06/le-lanceur-de-balles-de-defense-lbd-40/>

LA GRENADE DE DESENCRICLEMENT



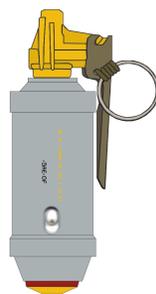
Les grenades de désencerclement, appelées aussi Dispositifs Manuels de Protection (DMP) ou Dispositifs Ballistiques de Dispersion (DBD) sont fabriquées par les entreprises françaises SAE-Alsetex,

Verney-Carron et SAPL. Elles sont utilisées par la police française depuis 2004.

Lancées à la main, elles ne doivent pas être lancées par le policier au dessus de son épaule. Lorsqu'elles explosent, elles projettent 18 plots de caoutchouc dur de 10 grammes sur un rayon de 30 mètres, avec une vitesse moyenne de 126 km/h.

→ <https://desarmons.net/2016/05/03/3273/>

LA GRENADE « ASSOURDISSANTE »



La grenade assourdissante, appelée aussi Grenade Lacrymogène Instantannée (GLI-F4) est fabriquée par l'entreprise SAE-Alsetex. Elle est utilisée par la police française depuis le début des années 2000.

Lancée à la main ou avec un lance grenade jusqu'à 200 mètres, elle dégage un nuage de gaz lacrymogène avant d'exploser (25g de TNT). Elle est classée parmi les grenades dites « à effet de souffle » ou encore « grenade à effet psychologique », son but étant de disperser la foule. Le niveau sonore de la détonation atteint 165 décibels, occasionnant des dommages auditifs.

→ <https://desarmons.net/2017/08/21/suite-au-15-aout-a-bure-autopsie-de-la-grenade-assourdissante-gli-f4/>

APRES AVOIR ETE BLESSE-E...

Lorsque vous êtes blessé-e, il arrive que vous ayez envie de vous isoler pendant un temps, que vous fassiez preuve de méfiance et d'agressivité, que vous soyez déprimé-e...

Ces réactions sont naturelles. Prenez le temps de vous remettre, de prendre soin de vous, de guérir physiquement de votre blessure.

La police (et l'IGPN) peut venir vous interroger dès le lendemain de la blessure. **Vous n'êtes pas obligé-e de répondre à leurs questions.**

Si vous êtes sous l'effet de médicaments (antidouleurs, calmants, neuroleptiques...), dites leur que vous n'êtes pas en état de leur répondre.

C'est la police qui vous a tiré dessus. Ne lui faites pas (trop) confiance. Le plus souvent, elle va essayer de soutenir une version des faits qui ne correspond pas à ce que vous avez vécu. Il arrive même qu'elle vous interroge pour obtenir des déclarations à charge contre vous.

ATTENTION

Ce n'est pas parce que vous êtes blessé-e que la police vous considère comme innocente !

Dans de nombreuses affaires, **la police cherche à justifier le tir du policier, en culpabilisant la victime**, y compris en communiquant à la presse des informations sur vous, sur votre personnalité ou sur vos antécédants judiciaires.

Il lui arrive de mentir en prétendant que vous avez été blessé par une bouteille, une pierre ou un autre projectile lancé par quelqu'un d'autre qu'un agent de police. **Ne les laissez pas affirmer ce qui n'est pas vrai !**

Si vous avez des doutes, ne dites rien qui puisse les amener à enterrer l'affaire !